



**Chambres de Métiers
et de l'Artisanat**

Seine-Maritime

Présidence
DM/RPO/CG 12-14
Mandature 2010 – 2015
Bureau 2010-2015/2014/24

**PROCES VERBAL N° 2010-2015/2013-24
EXTRAIT DES RESOLUTIONS DU BUREAU DU 10 FEVRIER 2014**

Sur convocation de Monsieur MOULARD, Président de la chambre de métiers et de l'artisanat de Seine-Maritime, les membres du bureau se sont réunis le lundi 10 février 2014 à 09h30 au siège de la CMA 76, 135 Boulevard de l'Europe à Rouen.

Le Président MOULARD ouvre la séance à 09h45 et souhaite la bienvenue à Mme CANTEREL récemment élue au Bureau de la CMA 76.

Préliminaire : Approbation du procès-verbal du bureau en date du 20/11/13.

M. DORE, M. LEFEBVRE et Mme CANTEREL indiquent qu'ils souhaitent s'abstenir dans la mesure où ils étaient absents lors de ce Bureau.

Le procès verbal de la réunion de Bureau du 20/11/13 est adopté par le reste des membres présents.

POINTS SOUMIS AU VOTE

Point n°1 : Présentation du candidat au poste de Secrétaire général de la CMA 76 pressenti par le Président après analyse de toutes les candidatures reçues.

La période afin de candidater a été close le 06/02/14, toutes les personnes ayant candidaté ont été reçues par le Président.

Après un délai de réflexion au profit de ses membres, un Bureau ultérieur aura vocation à valider le choix du candidat pressenti par le Président dans le cadre des règles statutaires régissant le recrutement d'un Secrétaire général d'une CMA.

Ce point sera l'occasion pour les membres du Bureau de poser leurs questions au candidat retenu par le Président.

M. MOULARD propose aux membres du bureau de fixer la date de la prochaine réunion afin de procéder à la nomination officielle du prochain Secrétaire général.

Il est convenu par l'ensemble des membres présents que cette réunion se tiendra lundi 17/02/14 à 19h00.

Point n°2 : Nomination d'un membre du collège employeur aux commissions paritaires locales en vertu de l'article 53 du statut du personnel des chambres de métiers et suite à la démission de M. LEGOIS

Document de travail transmis préalablement :

- *Article 53 du Statut du personnel des Chambres de métiers et de l'artisanat (document n°4)*

Il est proposé que M. LOUVET, qui est actuellement suppléant aux commissions paritaires locales, soit désormais titulaire. Il est ensuite proposé que M. HUBERT soit désigné comme suppléant.

Il est indiqué que la prochaine CPL se tiendra le 12/02/14.

Résolution 2012-2015 /2014-24 B.145 :

VOTE : LA PROPOSITION DE NOMMER M. LOUVET, EN QUALITE DE MEMBRE TITULAIRE DU COLLEGE EMPLOYEUR AUX COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DU STATUT DU PERSONNEL DES CHAMBRES DE METIERS, SUITE A LA DEMISSION DE M. LEGOIS EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

M. LOUVET ETANT AUPARAVANT SUPPLEANT DES COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES, LA PROPOSITION DE NOMMER M. HUBERT, EN QUALITE DE MEMBRE SUPPLEANT DU COLLEGE EMPLOYEUR AUX COMMISSIONS PARITAIRES LOCALES EN VERTU DE L'ARTICLE 53 DU STATUT DU PERSONNEL DES CHAMBRES DE METIERS, EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Point n°3 : Proposition de nomination de trois membres du Bureau dans le cadre de la composition du jury relatif au concours d'architecte pour le projet de construction du futur CFA.

Le projet de construction du futur CFA de Rouen est entré dans sa phase 3. Cette phase inclut le choix des cabinets d'architectes qui seront amenés à concourir. L'appel à candidature a été publié le 20/01/2014 sur le site internet de la CMA 76.

Un jury de sélection des candidats, placé sous la présidence de M. MOULARD, Président de la CMA 76 sera constitué comme suit :

- Monsieur le Président MOULARD
- Trois membres du Bureau de la CMA 76
- Monsieur le Maire de Rouen
- Monsieur le Président de la Région Haute-Normandie
- Monsieur le Préfet de Région

Intervention en séance :

- *Présentation de Mme Brigitte NOBLET, Chargée de mission en charge de la convergence et du développement des CFA*

Résolution 2012-2015 /2014-24 B.146 :

VOTE : LA PROPOSITION DE NOMMER TROIS MEMBRES DU BUREAU DANS LE CADRE DE LA COMPOSITION DU JURY RELATIF AU CONCOURS D'ARCHITECTE POUR LE PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR CFA DE ROUEN EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

LE PROJET DE CONSTRUCTION DU FUTUR CFA DE ROUEN EST ENTRE DANS SA PHASE 3. CETTE PHASE INCLUT LE CHOIX DES CABINETS D'ARCHITECTES QUI SERONT AMENES A

CONCOURIR. L'APPEL A CANDIDATURE A ETE PUBLIE LE 20/01/2014 SUR LE SITE INTERNET DE LA CMA 76.

UN JURY DE SELECTION DES CANDIDATS, PLACE SOUS LA PRESIDENCE DE M. MOULARD, PRESIDENT DE LA CMA 76 SERA CONSTITUE COMME SUIT :

- MONSIEUR LE PRESIDENT MOULARD
- MESSIEURS LES VICE-PRESIDENTS MOLLIN, DORE ET HUBERT
- MONSIEUR LE MAIRE DE ROUEN
- MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REGION HAUTE-NORMANDIE
- MONSIEUR LE PREFET DE REGION
- UN REPRESENTANT DE L'ORDRE DES ARCHITECTES

Point n°4 : Proposition de tarification de la formation compte tenu de la modification de la prise en charge du conseil de la formation

Intervention en séance :

- Présentation de Mme Clarice TARLEVE, Directrice du service Formation

Mme TARLEVE entre en séance à 10h55.

Résolution 2012-2015 /2014-24 B.147 :

VOTE : LA PROPOSITION DE MAINTENIR L'EFFORT DE FORMATION DE LA CMA 76 A SON MONTANT DE 2013, COMPTE TENU DE LA PRISE EN CHARGE DU CONSEIL DE LA FORMATION EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

IL EST PRECISE QUE CE PRINCIPE EST MIS EN PLACE PROVISoireMENT. UN NOUVEAU POINT SERA EFFECTUE LORS DU BUREAU DU MOIS DE JUIN.

Point n°5 : Proposition de prise en charge des AIF (Aide Individuelle à la Formation) pour les demandeurs d'emploi suivant un SPI

Intervention en séance :

- Présentation de Mme Clarice TARLEVE, Directrice du service Formation

Résolution 2012-2015 /2014-24 B.148 :

VOTE : LA PROPOSITION DE PRISE EN CHARGE DES AIF (AIDE INDIVIDUELLE A LA FORMATION) POUR LES DEMANDEURS D'EMPLOI SUIVANT UN SPI EST APPROUVEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS.

Mme TARLEVE quitte la séance à 11h50.

Point n°6 : Proposition de versement d'une cotisation de 150 euros dans le cadre de la modernisation du site internet de la maison des bouchers et des bouchers charcutiers de la Seine-Maritime

Résolution 2012-2015 /2014-24 B.149 :

VOTE : LA PROPOSITION DE VERSEMENT D'UNE COTISATION DE 150 EUROS DANS LE CADRE DE LA MODERNISATION DU SITE INTERNET DE LA MAISON DES BOUCHERS ET DES BOUCHERS CHARCUTIERS DE LA SEINE-MARITIME N'EST PAS APPROUVEE PAR LES MEMBRES PRESENTS.

LA CMA 76 ETANT UN ETABLISSEMENT PUBLIC, CELLE- CI N'A PAS VOCATION À VERSER CE TYPE DE COTISATION.

POINTS D'INFORMATION

Point n°7 : Mise en disponibilité de M. COTTARD, professeur d'enseignement technique au CFA de ROUEN.

Point n°8 : Modification de l'article 12b du règlement intérieur des élections des représentants au conseil de perfectionnement des CFA, prévoyant l'accès au vote pour tous les collaborateurs

La séance est levée à 12h35.



**Dominique MOULARD,
Président de la CMA 76.**
